

Pourquoi le méthylphénidate est-il classé comme stupéfiant ?

Qu'est-ce qu'un stupéfiant ?

Produit naturel ou synthétique dont l'usage est sévèrement réglementé tant dans sa prescription médicale que dans son emploi, afin de contrôler et d'interdire le trafic de ces produits et leur usage conduisant à la toxicomanie.

Pourquoi a-t-on classé le méthylphénidate comme stupéfiant ?

Si le méthylphénidate fait partie des substances réglementées assimilées aux stupéfiants (le mot assimilé a toute son importance), c'est pour réglementer son mode de prescription et de délivrance et le soumettre à une surveillance particulière.

En France, voici les conditions* :

- Prescription initiale hospitalière,
- Ordonnances rédigées en toutes lettres,
- Renouvellement tous les 28 jours par le médecin traitant,
- Délivrance surveillée en pharmacie avec décompte des comprimés.

Il s'agit donc de surveiller sa prescription comme son usage.

(Pour plus de précisions, cf notre fiche explicative sur les conditions de prescription).

Pourquoi tant de précautions ?

Parce que le méthylphénidate a des propriétés psychostimulantes qui peuvent être attractives pour certaines populations, comme les métiers ou activités qui demandent un effort intellectuel et cognitif soutenu (désir d'augmentation des performances). Quelqu'un qui n'est pas TDAH pourrait vouloir ainsi stimuler son éveil et sa vigilance, l'utiliser pour décaler son endormissement ou travailler de façon plus soutenue. C'est ce que veut éviter ce classement : ne pas le rendre accessible à ceux qui pourraient en faire un mauvais usage !

Cela veut-il dire que c'est une drogue ?

Cela ne fait pas pour autant du méthylphénidate une drogue, comme on l'entend ou le lit si souvent...

Contrairement aux drogues, le méthylphénidate :

- Ne crée pas de dépendance (on arrête quand on veut, il n'y a pas de manque à l'arrêt du traitement),
- N'a pas d'effet d'accoutumance (le corps ne s'y habitue pas, les augmentations de dosage se font selon l'évolution du trouble ou à cause de changements dans la vie du patient qui vont lui demander plus d'énergie et de capacité de gestion – et on peut aussi le diminuer sans problème quand il y a une nette amélioration),
- N'a pas d'effet « psychologique » qui pourrait entraîner une addiction.

Est-ce une amphétamine ?

Non ! Et ce n'est pas non plus un dérivé d'amphétamine. Malheureusement, cette idée fautive est bien trop répandue. En réalité, le méthylphénidate a une structure moléculaire proche de celle des amphétamines et c'est de là que vient la confusion. Cependant, ses effets se distinguent de l'amphétamine¹.

Le méthylphénidate est un stimulant qui inhibe la recapture de la dopamine et la noradrénaline ; il stimule leur libération.

L'amphétamine, elle, libère la dopamine dans la fente synaptique et conduit ainsi à l'épuisement des réserves physiologiques.

Prendre du méthylphénidate conduit-il à la toxicomanie ?

C'est une réalité à connaître : le risque d'abus de substances est plus élevé chez les enfants TDAH, et ce, pour tous types de produits : alcool, tabac, cannabis, amphétamines, héroïne, cocaïne...

Cependant, les études montrent que le risque de toxicomanie est plus faible chez les patients TDAH traités par méthylphénidate que chez ceux qui ne l'ont jamais été. Chez les adolescents, ce risque est même divisé par 5,8 contre 1,4 chez les adultes.

A propos du mésusage

L'utilisation de méthylphénidate en tant que drogue, contrairement à ce que veut en faire la croire la rumeur est une consommation expérimentale ou ponctuelle et rarement régulière car, pris à forte dose ou par voie parentale, ses effets sont pénibles et contrebalancent les éventuels effets agréables.

L'idée que celui-ci serait utilisé par les meilleurs étudiants américains pour augmenter leurs performances est contredite par les analyses des grades universitaires.

Que retenir ?

Comme pour tout autre médicament, il y a un mauvais usage possible du méthylphénidate :

- Le prendre alors qu'on n'est pas concerné par le trouble (ici, donc, le TDAH),
- En prendre en quantité excessive non indiquée par un médecin.

La classification en tant que stupéfiant et les restrictions françaises sont justement faites pour éviter ce mésusage. De plus, les doses prescrites à nos enfants ou aux adultes sont réellement des dosages à but thérapeutique... On est donc loin, bien loin de droguer nos enfants !

Les références bibliographiques :

- « L'hyperactivité chez l'enfant – 100 questions/réponses pour comprendre et gérer le TDAH » - Dr Nathalie FRANC
- « Aide-mémoire du TDAH en 57 notions » - Dr François BANGE
- ¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Méthylphénidate>

A lire aussi :

- [Méthylphénidate vs drogues illicites](#)
- [L'effet protecteur de la médication sur les comportements à risque des adolescents](#)

Pour obtenir plus d'informations sur le TDAH et l'association internationale TDAH Partout Pareil :

Site internet : www.tdah-partout-pareil.info
Email : info@tdah-partout-pareil.info
Page Facebook : www.facebook.com/tdah.partout.pareil